



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE COATICOOK  
VILLE DE WATERVILLE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NO. 682**

Veillez prendre note que le règlement intitulé **Règlement no. 682 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$** a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 2 juillet 2024 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Donné à Waterville, ce 3 juillet 2024.

Nathalie Isabelle  
Directrice générale et greffière -trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 3 juillet 2024 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de juillet 2024.

Directrice générale et greffière trésorière